

## **Maison de l'Architecture - Soutien aux actions de promotion de la qualité architecturale et environnementale**

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur :** La Maison de l'Architecture de Franche-Comté est un lieu d'échanges et de débats animés par les professionnels de l'architecture, pour la promotion d'une culture architecturale.

Ses actions vont de l'animation d'ateliers à l'organisation de conférences débat, et de la préparation d'expositions tout le long de l'année à l'organisation de visites d'édifices ou de chantier, tout en participant aux manifestations nationales ou locales.

Dans ce cadre, le programme 2005 prévoit un cycle thématique sur «les approches de la qualité architecturale et environnementale» afin de faire des propositions concrètes pour le développement durable dans la construction et l'aménagement.

Ce programme prévoit notamment une exposition «le Corbusier et la Franche-Comté», une publication «habiter une maison contemporaine», un cycle «cinéma et architecture».

La Maison de l'Architecture sollicite une subvention de 1 200 € pour mener à bien ce programme.

Le budget prévisionnel d'un total de 6 000 € propose un plan de financement sollicitant les collectivités :

- 20 % Région
- 20 % Ville de Besançon
- 40 % Conseil National de l'Ordre des Architectes
- 20 % Conseil Régional de l'Ordre des Architectes

C'est pourquoi il est proposé d'encourager la Maison de l'Architecture dans les actions qu'elle propose et de lui attribuer une subvention de 1 200 € qui sera prélevée sur les crédits ouverts à l'imputation 65.824.6574/30100 qu'il convient d'abonder d'un crédit d'égal montant en provenance de l'imputation 65.824.6572.82017/30100.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer et décider de l'attribution de cette subvention.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté la proposition du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 13 avril 2005.*